

Date de dépôt : 3 avril 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Murat Julian Alder : Vols dans les locaux des HUG entre 2014 et 2018

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 1^{er} mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Dans un article paru dans la Tribune de Genève le 22 août 2018 à propos d'un vol d'argent en espèces commis à l'encontre d'un couple de retraités dans un ascenseur pour personnes handicapées, les HUG ont indiqué, par l'intermédiaire de leur porte-parole, que notre hôpital cantonal ne faisait pas davantage l'objet de vols que d'autres lieux publics.

Le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien de vols ont-ils été commis dans les bâtiments des HUG au cours des années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 ?**
- 2. Quelles sont les mesures qui ont été prises au cours de ces mêmes années afin de renforcer la sécurité dans les bâtiments des HUG ?**

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié de sa réponse à la présente question écrite.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1) Combien de vols ont-ils été commis dans les bâtiments des HUG au cours des années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 ?

Les statistiques relatives aux déclarations de vol au sein des HUG (tous sites confondus) entre 2014 et 2018 sont les suivantes :

- 2014 : 77
- 2015 : 73
- 2016 : 72
- 2017 : 71
- 2018 : 87

A noter que ces statistiques compilent toutes les typologies d'incidents déclarés, ceci sans distinction spécifique. La victime peut ainsi être un patient, un visiteur, un collaborateur ou l'institution elle-même dans le cas de vols de matériels ou de médicaments.

De manière générique, les incidents les plus fréquents concernent les typologies suivantes :

- vols de médicaments en petites quantités;
- vols de petit matériel appartenant à l'institution;
- vols d'objets ou d'espèces appartenant aux collaborateurs HUG;
- vols d'objets ou d'espèces appartenant aux patients ou aux visiteurs.

Les statistiques ont connu une légère hausse entre 2017 et 2018. Ceci peut en partie s'expliquer par la communication du service prévention, sécurité et surveillance (SPSS) des HUG faite auprès des partenaires internes. Le SPSS demande, en effet, que soient signalés systématiquement tous les vols constatés, ceci afin de mieux cerner les zones d'action des personnes malintentionnées. Ces informations sont ensuite utilisées afin de définir les contre-mesures qui semblent les plus adaptées.

2) Quelles sont les mesures qui ont été prises au cours de ces mêmes années afin de renforcer la sécurité dans les bâtiments des HUG ?

Les mesures prises ou en cours de concrétisation sont les suivantes :

- renforcement de l'effectif des agents de sécurité HUG et intensification des rondes de prévention et de dissuasion;

- renforcement de l'effectif des chargés de sécurité responsables de la réalisation de concepts de sûreté adaptés aux bâtiments, concepts visant à lutter contre la malveillance, notamment en tentant de prévenir les incivilités, les vols et les déprédations;
- intensification de la collaboration avec la police afin d'appréhender les voleurs (police scientifique et inspecteurs en civil);
- mise en place progressive depuis 2016 d'un système de contrôle d'accès par badge dans les principaux bâtiments des HUG afin de différencier les zones publiques des zones privées (soins ou techniques), et empêcher ainsi l'accès de certains secteurs aux personnes non autorisées;
- déploiement de caméras de vidéo-protection dans les zones sensibles (urgences notamment), en conformité avec la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD);
- mise en place d'alarmes effractions rattachées à certaines installations ou matériels.

A noter qu'il est prévu que chaque incident (selon son degré de gravité) fasse l'objet d'une évaluation par le SPSS afin d'identifier et de corriger les lacunes ayant permis la survenance du vol.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS